

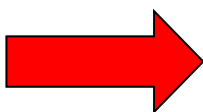
Madame, Monsieur,

Afin de préparer la rentrée scolaire 2023-2024, **tous les enfants** scolarisés à l'école maternelle et primaire de « L'Horizon » et à l'école « Sainte Bernadette » désirant déjeuner au restaurant scolaire municipal **doivent être inscrits** au service de restauration scolaire.

L'inscription ou la réinscription au restaurant scolaire est obligatoire, chaque année, pour tous les enfants.

**!!! Un enfant non inscrit ne peut être accueilli !!!**

Même si vous n'avez pas de besoin immédiat, vous devez constituer un dossier valable toute l'année scolaire 2023-2024. Les inscriptions en amont permettent de mieux gérer les approvisionnements du restaurant aussi pour les occasionnels **merci de penser au planning ou à l'inscription journalière auprès de l'école.**



**Le dossier complet sera à télécharger au choix :**

- sur le site de la Commune
- sur le site de l'école publique « L'Horizon »
- sur le site de l'école privée « Sainte-Bernadette »

**le dossier peut, également, être retiré en Mairie à l'accueil.**

Pour validation, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le dossier complet en Mairie

**impérativement avant le 10 JUILLET 2023 :**

- La Fiche famille de demande d'admission au restaurant scolaire complétée
- L'attestation CAF pour le quotient familial
- L'autorisation de droit à l'image
- Imprimé « demande d'autorisation de prélèvement automatique »
- RIB

**RAPPEL**

- **Prix du repas :**  
Le prix du repas est indexé sur le quotient familial de la CAF. Sans justificatif de quotient familial, le tarif le plus élevé sera appliqué. S'il y a un changement de quotient en cours d'année, il faut impérativement nous faire parvenir une nouvelle attestation pour que nous puissions modifier le tarif du repas.
- **Facturation :**  
« un avis des sommes à payer de la trésorerie de Pornic » est adressé chaque mois aux familles. Le détail des repas pourra, le cas échéant être fourni sur demande au service comptabilité.(02.40.64.99.85)
- **Modes de règlement :**
  - **Prélèvement automatique** : le service restauration vous propose de prélever sur votre compte bancaire ou postal, les factures relatives à la restauration scolaire.
  - **Site PAYFIP** par carte bancaire ou prélèvement unique
  - **Règlement chez un buraliste agréé** à l'aide du QR code imprimé sur l'avis des sommes à payer en numéraire ou carte bancaire
  - **Par chèque** dans l'enveloppe retour à l'adresse mentionnée sur le talon
  - **Par carte bancaire** auprès du SGC Pornic au 02 40 82 21 78

*Remarque : En cas de difficultés financières, les familles sont invitées à se mettre en rapport avec le service comptabilité qui pourra les orienter vers le Centre Communal d'Action Sociale de la Mairie.*

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire.  
Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

**Sandrine COLAS**

**Adjointe aux affaires scolaires**